

L'accueil des migrants en France

par **Gaye Petek**,
directrice de l'association
Elele - migrations
et cultures de Turquie
et membre
du Haut Conseil
à l'Intégration (HCI)

La façon dont on accueille une personne induit, par la suite, la forme et le fond de la relation qu'on tissera avec elle. C'est pourquoi ce dossier d'*Hommes et Migrations* paraissait incontournable à l'heure où l'on tire les premiers bilans des nouvelles politiques publiques d'accueil mises en place en 2003. Et ce d'autant plus que ces politiques ne sont pas encore "figées" puisque des aménagements juridiques, réglementaires et des restructurations institutionnelles sont en cours qui les feront évoluer.

De nombreuses études sont actuellement diligentées par les pouvoirs publics, et les premiers signataires du contrat d'accueil qui arrive au terme des deux années du contrat ne pouvaient être interrogés que depuis la fin de l'année 2005. Nous apprendrons certainement beaucoup de choses si les études prennent bien la mesure de l'intérêt à enquêter auprès des acteurs des dispositifs et du public bénéficiaire – notamment à approfondir les raisons qui ont conduit certains à ne pas signer le contrat. On approche parfois mieux les besoins à partir des échecs que des prédéterminants.

Pour ma part, l'intérêt pour le sujet est ancien. C'est certainement pour cette raison que la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité, Mme Catherine Vautrin, m'a récemment confié la tâche de lui proposer une évaluation du dispositif du CAI*. Mon regard n'est ni celui du politique, ni celui de l'administration mais celui d'une praticienne de terrain, responsable d'association et membre de certains organes consultatifs dont le HCI, dans le cadre duquel j'ai participé à deux reprises à la réflexion sur le sujet de l'accueil. Le temps restreint dont nous disposons pour réaliser cette évaluation ne lui donne aucune portée exhaustive et son but n'est pas quantitatif mais essentiellement qualitatif. Il s'agissait de mesurer un dispositif et d'en faire une analyse critique assortie de propositions. En toile de fond, mon souci était de redonner du sens à cette politique et à ce dispositif et c'est aussi l'objet de la réflexion que nous proposons dans ce numéro.

D'autres articles expliquent en détail le contenu du dispositif, la place du social en son sein, la perception qu'en ont les usagers et proposent des diagnostics et des résultats d'enquêtes plus anciennes. Et puis on ne pouvait pas aborder ce sujet sans faire référence à d'autres pays souvent précurseurs de politiques similaires. C'est ce que le HCI a tenté de faire en s'imprégnant des dispositifs néerlandais et canadien. Les enfants n'étant souvent que des "accompagnateurs", ils sont presque toujours les "usagers absents" des études et analyses.

* CAI : contrat d'accueil
et d'intégration

Pour ce qui est de mes analyses personnelles dans le cadre de l'évaluation remise au ministère, je me limiterai ici à résumer très brièvement mon point de vue à travers quelques constats et propositions.

J'ai tout d'abord attiré l'attention sur l'aspect contraignant des marchés publics déjà préjudiciables aux petites structures qu'ils écartent du dispositif mais aussi dont la raideur laisse fort peu de marge de manœuvre aux prestataires retenus. Je suggère donc des marchés triennaux et régionaux afin de faciliter l'organisation des prestations et de permettre aux opérateurs d'investir dans des pratiques et outils innovants et complémentaires.

L'adhésion des acteurs de l'intégration dans une sphère plus large a été mon deuxième souci. Il paraît en effet primordial qu'une "culture" du CAI soit transmise car, si les acteurs n'y adhèrent pas, ils ne feront pas adhérer leurs publics.

Ceci pose la question de la communication et du portage politique, qui manque de visibilité et n'a pas, jusqu'à aujourd'hui, réussi à transmettre, pas plus qu'à convaincre. Les premières personnes à persuader étant les immigrés eux-mêmes, à qui il faut bien décrypter la notion d'engagement : "l'État s'engage et vous vous engagez". Ensuite il faut décliner à quoi et pourquoi on s'engage.

Pour avancer et améliorer le contenu du dispositif, des évaluations concrètes sont nécessaires. Or, elles sont aujourd'hui inexistantes ou inefficaces. Notamment elles portent sur le contenu des programmes de modules uniques qui sont dispersés et anarchiques. Quant à la journée sur la plateforme, on n'a même pas jugé opportun de l'évaluer auprès de son public.

Ma critique majeure va au fait que, pour l'heure, la logique du chiffre a primé sur la logique de la qualité et du fond. Il faut à tout prix inverser cette logique et, pour cela, repenser la formation des intervenants, notamment des auditeurs sociaux de l'Anaem, et prévoir une réflexion sur la formation des formateurs qui échappe au contrôle de l'institution. Chaque prestataire organise la formation de ses intervenants, or il faudrait au moins une grille à minima identique pour tous.

La question de l'interprétariat est cruciale. Les statistiques montrent que la plus forte participation aux modules et aux cours provient des nouveaux arrivants de plus hauts

La journée Vivre en France : Anne-Marie T., formatrice à l'Assfam, Association service social familial migrants.

© D.R.



niveaux éducatifs et les plus francophones. Or, les principales cibles de cette politique sont évidemment les autres, les non-francophones, qui n'ont aucune connaissance de la France, qui sont victimes de replis familiaux et communautaires. L'interprétariat et la réflexion sur le bilinguisme des acteurs sont les seules voies de recours pour redresser la situation.

À propos du premier accueil en plate-forme, mes remarques concernent le rythme de la demi-journée beaucoup trop précipitée et sa compréhension insuffisante par les personnes. La conduite d'intervention comme les pratiques d'entretiens individuels sont à corriger – notamment pour ce qui est des entretiens à trois personnes avec interprète.

Sur ce point, la formation des auditeurs est un point clé et insuffisamment appréhendé jusqu'à aujourd'hui. Il en est ainsi, par exemple, du "sens" à donner au dispositif, qui n'est que rarement développé, voire pas du tout. De même, la signature d'un contrat ne peut en aucun cas intervenir après des prises de rendez-vous de formation. L'adhésion d'abord, le calendrier de parcours ensuite.

En parallèle, il faut davantage clarifier la notion de sanction et fixer les limites des "excuses" présentées pour s'absenter des formations. Ainsi, que doit-on penser de l'obligation de suivi d'un cours de langue dès lors qu'il s'avère nécessaire ? Ne serait-il pas logique de réfléchir aux moyens – même s'ils ont un coût supplémentaire – qui permettraient de contourner les obstacles communément évoqués, moyennant quoi on obligerait au suivi des cours de langue, pour être en cohérence avec les politiques d'immigration et pour favoriser les publics les plus fragilisés.

Nous avons remarqué que, si l'auditeur est dénommé "social", son audition l'est fort peu et que, en contrepartie, une infime minorité des personnes est dirigée vers le service social proprement dit. La place du service social de l'Anaem n'est pas encore claire, sa mission est floue et peu perceptible à l'extérieur, au niveau des acteurs territoriaux et associatifs. On voit un manque de synergie et de cohérence globale sur la plate-forme. Un objectif commun requiert une langue commune.

Nous ne pouvons ici détailler plus avant l'ensemble des observations ; nous nous bornerons donc à reprendre de manière succincte quelques-unes de nos propositions :

– La première concerne la nécessaire valorisation du dispositif aux yeux de tous et de tout le monde. Il faut que le dispositif devienne attractif si l'on veut qu'il soit "porté" avec élan et conviction.

– La formation des acteurs (auditeurs, interprètes, formateurs) est un point nodal. L'acteur doit se sentir le messenger, l'ambassadeur d'un dispositif d'aide et d'émancipation du public cible, pour la réussite de son intégration.

Pour ce qui est du public immigré qu'il faut remettre au cœur du dispositif, la traduction des documents et outils est incontournable et c'est le moindre des respects qui lui est dû.

– Nous proposons que la formation Vivre en France devienne également obligatoire et que le module civique puisse être programmé en langue d'origine pour des groupes monolingues, lorsque le public est non-francophone. En revanche, l'interprétariat est tout à fait cohérent mais doit être mieux utilisé lors de l'accueil collectif et dans le cadre de Vivre en France.

– On doit créer un niveau d'offre de formation linguistique supérieur à l'existant mais sans qu'il soit systématique. Ceci nous amène à dire qu'il faut songer à des prestations plus "à la carte". On pourrait ainsi doubler le temps de la formation civique pour certains et au contraire le réduire pour des publics de bas niveau d'éducation ou des personnes âgées. De même, on pourrait proposer des cours de français de niveau FLE (français langue étrangère), en relais avec les prestations existantes dans les associations, à ceux qui désirent travailler ou qui souhaitent, par exemple, obtenir des équivalences de leurs diplômes étrangers.

Là encore, il s'agit de mettre la personne au centre du processus et pour cela d'aller plus au fond de l'entretien afin de pouvoir, au-delà de son état civil, de ses documents et de ses droits administratifs, l'aider à acquérir ses "droits de la personne" dans le respect de ses ambitions.

– Tout nouvel arrivant n'est pas un ouvrier manuel et chaque individu peut aspirer à être et faire autre chose que ce que son apparence sociale induit. Une politique ambitieuse ne prend pas les raccourcis, elle vise le fond et le sens des choses.

Mon intime conviction a toujours été dans le sens d'une obligation du contrat et ceci parce que nous pensons principalement aux personnes que l'on empêche de signer et de s'intégrer alors qu'elles le souhaitent le plus souvent mais qu'elles sont victimes de la normativité de leurs proches et de leur entourage.

Le "portage" du discours sur le contrat doit être la prérogative du ministre de la Cohésion sociale et certainement pas celui du ministre de l'Intérieur, comme cela devient le cas avec la nouvelle loi sur l'immigration et l'intégration qui vient d'être votée à l'Assemblée nationale. On ne peut pas porter tout en même temps la carotte et le bâton, au risque de faire disparaître l'objectif premier de cette politique – qui n'est pas la répression de "la fraude" présumée mais est bel et bien l'intégration des personnes durablement installées en France, pour un mieux vivre ensemble. ◀